

Offre de taux pour un prêt hypothécaire à ratio élevé de la HSBC Conditions

Lorsque vous obtenez un prêt hypothécaire à ratio élevé (un «**prêt hypothécaire**») fermé à taux fixe de cinq ans auprès de la Banque HSBC Canada (la «**HSBC**»), vous pouvez avoir droit à une réduction de taux supplémentaire de 0,35 % sur le taux spécial de la HSBC à la date de la demande (l'«**offre de taux pour un prêt hypothécaire à ratio élevé de la HSBC**»). Vous trouverez l'offre de taux spécial pour les prêts hypothécaires fermés à taux fixe de cinq ans sur le site Web de la Banque HSBC Canada, à la page «Taux des prêts hypothécaires», en cliquant [ici](#). Veuillez lire les présentes conditions qui régissent l'offre de taux pour un prêt hypothécaire à ratio élevé de la HSBC. L'offre est en vigueur du 4^{ème} mars au 30 septembre 2019, inclusivement (la «**période de l'offre**»).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Vous pouvez vous prévaloir de l'offre de taux pour un prêt hypothécaire à ratio élevé de la HSBC si vous achetez une propriété et obtenez un prêt hypothécaire à ratio élevé de la HSBC, qui est un prêt hypothécaire dont le ratio prêt-valeur est de plus de 80 % et pour lequel vous devrez souscrire une assurance prêt hypothécaire.
2. L'approbation de votre prêt hypothécaire est assujettie aux lignes de conduite standards en matière de crédit.
3. Il doit s'agir d'un prêt hypothécaire fermé à taux fixe de cinq ans.
4. La demande de prêt hypothécaire doit être soumise pendant la période de l'offre et le prêt doit être entièrement décaissé par la HSBC dans les 120 jours suivant la date de la demande.

AUTRES CONDITIONS

5. Les clients qui renouvellent un prêt existant à la HSBC, le refinancent, le prennent en charge ou le transfèrent aux mêmes conditions ne sont pas admissibles à l'offre de taux pour un prêt hypothécaire à ratio élevé de la HSBC.
6. Les clients qui font une demande de prêt hypothécaire remboursable par anticipation ou une demande de marge de crédit ou de prêt personnel garanti par une hypothèque ne sont pas admissibles à l'offre de taux pour un prêt hypothécaire à ratio élevé de la HSBC.
7. L'offre de taux pour un prêt hypothécaire à ratio élevé de la HSBC ne peut être combinée à aucune autre promotion de taux pour un prêt hypothécaire de la HSBC, mais elle peut être combinée au remboursement des frais d'acquisition relatifs au prêt hypothécaire, si les conditions d'admissibilité sont respectées.
8. L'offre de taux pour un prêt hypothécaire à ratio élevé de la HSBC peut être modifiée, prolongée ou annulée au gré de la HSBC, en tout temps et sans préavis.
9. La HSBC se réserve le droit de refuser ou d'annuler la participation de tout client à cette offre de taux pour un prêt hypothécaire à ratio élevé de la HSBC si elle soupçonne ou découvre que ledit client lui a fourni des renseignements incomplets ou erronés dans sa demande de prêt hypothécaire.
10. **Ni la HSBC, ni aucun membre du Groupe HSBC ne fournissent des conseils fiscaux et ne sont responsables des obligations fiscales du client dans quelque territoire que ce soit, même si ces obligations ont trait à l'ouverture et à l'utilisation de comptes et de services offerts par la HSBC ou les membres du Groupe HSBC. Le Groupe HSBC désigne HSBC Holdings plc, ses sociétés affiliées, filiales et entités associées, ainsi que leurs bureaux et succursales, individuellement ou collectivement. Si vous avez besoin de conseils en matière de fiscalité, veuillez consulter votre fiscaliste.**